



Titre de la formation

Nom du formateur

Date(s) de la formation

Lieu de la formation

Tarifs

1 Des Liens Pour Grandir – organisme de formation déclaré sous le numéro 32 59 09341 59 auprès du préfet de région des Hauts de France. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat. L'organisme de formation dispose d'une déclaration validée auprès de Datadock. Il répond parfaitement aux 6 critères et 21 indicateurs du Décret Qualité du 30 juin 2015 et est «référencable» par l'ensemble des financeurs de la formation professionnelle.

2 STAGIAIRE

Nom Prénom

Adresse professionnelle
.....

Téléphone

Adresse Email@.....

Statut

Étudiant

Salarié pris en charge par l'employeur

Individuel

Règlement

Chèque

Virement

3 EMPLOYEUR (si Salarié pris en charge par l'employeur)

Établissement
.....

Téléphone

Adresse Email

Responsable

Règlement

Chèque

Virement

Des Liens Pour Grandir

Manon Salin

Gérante et formatrice

161 rue Adolphe Torgue
59700 Marcq-en-
Barœul

SIRET Lille Métropole

824 929 459

T 0033 (0)374 09 04 72

manon.salin[@]desliens
pourgrandir.fr

N° Organisme de
formation

32 59 09341 59

DESIGNATION

L'Entreprise Individuelle Manon Salin Des liens pour grandir est un organisme de formation professionnelle. Son siège social est fixé au 161, rue Adolphe Torgue, 59700 à Marcq en Baroeul L'Entreprise Individuelle Manon Salin Des liens pour grandir conçoit, élabore et dispense des formations interentreprises et intra-entreprises, sur Lille Métropole et sur l'ensemble du territoire national, seule ou en partenariat.

Dans les paragraphes qui suivent, il est convenu de désigner par :

- Client : toute personne physique ou morale qui s'inscrit ou passe commande d'une formation auprès de l'Entreprise Individuelle Manon Salin Des liens pour grandir.
- Stagiaire : la personne physique qui participe à une formation.
- Formations : les formations conçues sur mesure par l'Entreprise Individuelle Manon Salin Des liens pour grandir pour le compte d'un client ou d'un groupe de clients.
- CGV : les conditions générales de vente, détaillées ci-dessous.
- OPCA : les organismes paritaires collecteurs agréés chargés de collecter et gérer l'effort de formation des entreprises.

OBJET

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent à l'ensemble des prestations de formation engagées par l'Entreprise Individuelle Manon Salin Des liens pour grandir pour le compte d'un Client. Le fait de passer commande implique l'adhésion entière et sans réserve du Client aux présentes conditions générales de vente.

Les présentes conditions générales de vente prévalent sur tout autre document du Client, et en particulier sur toutes les conditions générales d'achat du Client.

DOCUMENT D'INSCRIPTION / DEVIS ET ATTESTATIONS

Pour chaque action de formation, un devis ou un document d'inscription est adressé par l'Entreprise Individuelle Manon Salin Des liens pour grandir au Client.

Un exemplaire dûment renseigné, daté, tamponné, signé et revêtu de la mention «Bon pour accord» doit être retourné à l'Entreprise Individuelle Manon Salin Des liens pour grandir par tout moyen à la convenance du Client: courrier postal ou mail.

Le cas échéant une convention particulière peut être établie entre l'Entreprise Individuelle Manon Salin Des liens pour grandir, l'OPCA ou le Client.

une attestation de présence ou fin de formation établie en conformité avec les feuilles d'émargement peut être fournie au Client, par participant, à sa demande.

CONDITIONS FINANCIÈRES, REGLEMENT

Le règlement du prix de la formation est à effectuer dans le mois suivant la session par virement bancaire ou par chèque. Un acompte de 30% peut être demandé à la commande.

Toute somme non payée à échéance entraîne de plein droit et sans mise en demeure préalable, l'application de pénalités d'un montant égal à une fois et demie le taux d'intérêt légal. L'Entreprise Individuelle Manon Salin Des liens pour grandir aura la faculté d'obtenir le règlement par voie contentieuse aux frais du Client sans préjudice des autres dommages et intérêts qui pourraient être dus à l'Entreprise Individuelle Manon Salin Des liens pour grandir. En cas de règlement par l'OPCA dont dépend le Client, il appartient au Client d'effectuer sa demande de prise en charge avant le début de la formation. L'accord de financement doit être communiqué au moment de la commande définitive. En cas de prise en charge partielle par l'OPCA, la différence sera directement facturée par l'Entreprise Individuelle Manon Salin Des liens pour grandir au Client. Si l'accord de prise en charge du Client ne parvient pas à l'Entreprise Individuelle Manon Salin Des liens pour grandir au plus tard un jour ouvrable avant le démarrage de la formation, l'Entreprise Individuelle Manon Salin Des liens pour grandir se réserve la possibilité de refuser de dispenser la formation ou de facturer la totalité des frais de formation au Client. Dans des situations exceptionnelles, il peut être procédé à un paiement échelonné. En tout état de cause, ses modalités devront avoir été formalisées avant le démarrage de la formation.

Le règlement du prix de la formation est effectué par chèque libellé à l'ordre de l'Entreprise Individuelle Manon Salin Des liens pour grandir ou par virement en précisant le numéro de facture, le nom de l'entreprise et son numéro SIREN/SIRET.

CONDITIONS D'ANNULATION ET DE REPORTS

Toute annulation par le client doit faire l'objet d'une notification écrite (mail, courrier) au plus tard 15 jours calendaires avant le début de la formation.

Si l'annulation intervient entre 15 jours et 7 jours ouvrables avant le démarrage de la formation : les frais d'annulation sont égaux à 50% du prix de la formation.

Si l'annulation intervient moins de 7 jours ouvrables avant le démarrage de la formation : les frais d'annulation sont égaux à 100 % du prix de la formation. Une fois la formation commencée, toute annulation ou interruption de la formation donne lieu au paiement de la totalité des frais de formation. L'Entreprise Individuelle Manon Salin Des liens pour grandir ne pourra être tenue responsable à l'égard de ses Clients en cas d'inexécution de ses obligations résultant d'un évènement fortuit ou de force majeure. Sont ici considérés comme cas fortuit ou de force majeure, outre ceux habituellement reconnus par la jurisprudence: la maladie l'accident d'un intervenant, les grèves ou conflits sociaux externes à l'Entreprise Individuelle Manon Salin Des liens pour grandir,

les désastres naturels, les incendies, l'interruption des télécommunications, de l'approvisionnement en énergie, ou des transports de tout type, ou toute autre circonstance échappant au contrôle raisonnable de l'Entreprise Individuelle Manon Salin Des liens pour grandir. Le client en est informé par mail, aucune indemnité n'est due en raison d'une annulation du fait de l'Entreprise Individuelle Manon Salin Des liens pour grandir. En cas d'annulation définitive de la formation par l'Entreprise Individuelle Manon Salin Des liens pour grandir, particulièrement dans le cas où la formation ne génère pas un nombre minimum de 6 stagiaires participants (inscrits) il est procédé au remboursement des acomptes et paiement perçus le cas échéant. En cas de réalisation partielle par l'Entreprise Individuelle Manon Salin Des liens pour grandir, seul le prix de la prestation réalisée partiellement sera facturé au titre de la formation.

PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE ET COPYRIGHT

L'ensemble des contenus et supports pédagogiques quelle qu'en soit la forme (papier, électronique, numérique, orale...) utilisés par l'Entreprise Individuelle Manon Salin Des liens pour grandir pour assurer les formations ou remis aux stagiaires constituent des œuvres originales et à ce titre sont protégées par la propriété intellectuelle et le copyright. A ce titre, le Client et le Stagiaire s'interdisent d'utiliser, transmettre, reproduire, exploiter ou transformer tout ou partie de ces documents, sans un accord exprès de l'Entreprise Individuelle Manon Salin Des liens pour grandir. Cette interdiction porte, en particulier, sur toute utilisation faite par le Client et le Stagiaire en vue de l'organisation ou l'animation de formations.

DESCRIPTIF ET PROGRAMME DES FORMATIONS

Les contenus des programmes, tels qu'ils figurent sur les fiches de présentation des formations sont fournis à titre indicatif. L'intervenant se réserve le droit de les modifier en fonction de l'actualité, du niveau des participants ou de la dynamique du groupe.

CONFIDENTIALITÉ ET COMMUNICATION

L'Entreprise Individuelle Manon Salin Des liens pour grandir, le Client et le Stagiaire s'engagent à garder confidentiels les documents et les informations auxquels ils pourraient avoir accès au cours de la prestation de formation ou à l'occasion des échanges intervenus antérieurement à l'inscription, notamment l'ensemble des éléments figurant dans la proposition transmise par l'Entreprise Individuelle Manon Salin Des liens pour grandir au Client.

L'Entreprise Individuelle Manon Salin Des liens pour grandir s'engage à ne pas communiquer à des tiers autres que les partenaires avec lesquels sont organisées les formations et aux OPCA, les informations transmises par le Client y compris les informations concernant les Stagiaires.

Cependant, le Client accepte d'être cité par l'Entreprise Individuelle Manon Salin Des liens pour grandir comme client de ses formations. A cet effet, le Client autorise l'Entreprise Individuelle Manon Salin Des liens pour grandir à mentionner son nom ainsi qu'une description objective de la nature des prestations dans ses listes de références et propositions à l'attention de ses prospects et de sa clientèle, entretiens avec des tiers, rapports d'activité, ainsi qu'en cas de dispositions légales, réglementaires ou comptables l'exigeant. Les parties s'engagent réciproquement à garder confidentiels les documents et informations les concernant, quelle que soit leur nature, qu'ils soient économiques ou commerciaux, auxquels elles pourraient avoir eu accès au cours de l'exécution de la prestation ou à l'occasion des échanges intervenus antérieurement à la conclusion du contrat.

PROTECTION ET ACCÈS AUX DONNÉES A CARACTÈRE PERSONNEL

Des données à caractère personnel sont collectées afin de pouvoir répondre à la demande du client et de le tenir informé des offres de service de l'Entreprise Individuelle Manon Salin Des liens pour grandir. Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, le Stagiaire dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification des données à caractère personnel le concernant. Aucune information personnelle n'est cédée à des tiers. L'Entreprise Individuelle Manon Salin Des liens pour grandir s'engage à effacer à l'issue des exercices toute image qui y aurait été prise par tout moyen, photo, vidéo lors de travaux pratiques ou de simulations si le stagiaire n'a pas signé l'autorisation de droit à l'image.

DROIT APPLICABLE ET JURIDICTION COMPETENTE

Les conditions générales détaillées dans le présent document sont régies par le droit français. En cas de litige survenant entre le Client et l'Entreprise Individuelle Manon Salin Des liens pour grandir à l'occasion de l'interprétation des présentes ou de l'exécution du contrat, il sera recherché une solution à l'amiable. A défaut, les Tribunaux de Lille seront seuls compétents pour régler le litige.

N° déclaration d'activité : 32 59 09341 59

SIRET : 824 929 459 00017

Règlement conforme au décret du 23 octobre 1991.

Article 1 :

Le présent règlement est établi conformément aux dispositions des articles L 6352-3 et L. 6352-4 et R 6352-1 à R 6352-15 du Code du travail. Le présent règlement s'applique à tous les stagiaires, et ce pour la durée de la formation suivie.

HYGIÈNE ET SÉCURITÉ

Article 2 :

La prévention des risques d'accidents et de maladies est impérative et exige de chacun le respect total de toutes les prescriptions applicables en matière d'hygiène et de sécurité. A cet effet, les consignes générales et particulières de sécurité en vigueur dans l'organisme, lorsqu'elles existent, doivent être strictement respectées sous peine de sanctions disciplinaires.

DISCIPLINE GÉNÉRALE

Article 3 :

Il est formellement interdit aux stagiaires :
d'entrer dans l'établissement en état d'ivresse, d'introduire des boissons alcoolisées dans les locaux, de quitter le stage sans motif, d'emporter aucun objet sans autorisation écrite.

SANCTIONS

Article 4 :

Tout agissement considéré comme fautif par le directeur de l'organisme de formation ou son représentant pourra, en fonction de sa nature et de sa gravité, faire l'objet de l'une ou l'autre des sanctions ci-après par ordre d'importance :

· avertissement écrit par le Directeur de l'organisme de formation ou par son représentant ; · blâme, · exclusion définitive de la formation.

Article 5 :

Aucune sanction ne peut être infligée au stagiaire sans que celui-ci ne soit informé dans le même temps et par écrit des griefs retenus contre lui.

Article 6 :

Lorsque le directeur de l'organisme de formation ou son représentant envisage de prendre une sanction, il convoque le stagiaire par lettre recommandée avec accusé de réception ou remise à l'intéressé contre décharge en lui indiquant l'objet de la convocation, la date, l'heure et le lieu de l'entretien, sauf si la sanction envisagée est un

avertissement ou une sanction de même nature qui n'a pas d'incidence immédiate ou non sur la présence du stagiaire pour la suite de la formation.

Article 7 :

Au cours de l'entretien, le stagiaire peut se faire assister par une personne de son choix, stagiaire ou salarié de l'organisme. La convocation mentionnée à l'article précédent fait état de cette faculté. Lors de l'entretien, le motif de la sanction envisagée est indiqué au stagiaire, dont on recueille les explications.

Article 8 :

La sanction ne peut intervenir moins d'un jour franc ni plus de 15 jours après l'entretien où, le cas échéant, après la transmission de l'avis de la Commission de discipline. Elle fait l'objet d'une notification écrite et motivée au stagiaire sous forme d'une lettre remise contre décharge ou d'une lettre recommandée.

Article 9 :

Lorsque un agissement considéré comme fautif a rendu indispensable une mesure conservatoire d'exclusion temporaire à effet immédiat, aucune sanction définitive relative à cet agissement ne peut être prise sans que le stagiaire n'ait été au préalable informé des griefs retenus contre lui et éventuellement, qu'il ait été convoqué à un entretien et mis en mesure d'être entendu par la commission de discipline.

Article 10 :

En ce qui concerne les dossiers de rémunération, le stagiaire est responsable des éléments et documents remis au Centre, il doit justifier l'authenticité sous sa propre responsabilité.

PUBLICITÉ DU RÈGLEMENT

Article 16 :

Un exemplaire du présent règlement est remis à chaque stagiaire (avant toute inscription définitive).



La convention devra être établie et signée par vous, et en cas de prise, par votre employeur également, EN DOUBLE EXEMPLAIRE.

Délai de rétractation

A compter de la date de signature de la présente convention, le stagiaire a un délai de 14 jours pour se rétracter. Il en informe l'organisme de formation DES LIENS POUR GRANDIR par lettre recommandée avec accusé de réception.

Dans ce cas, aucune somme ne peut être exigée au stagiaire.

Fait à

Le

Signature du stagiaire	Tampon et Signature du responsable de l'établissement (pour les salariés)	Des Liens Pour Grandir Manon Salin